

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018**

L'an deux mil dix huit le vingt-huit mars à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GARNIER, Maire de Cour et Buis.

Les Conseillers Municipaux	Présents	Excusés	Absents
FERNANDEZ Nathalie			X
GARNIER Jacques	X		
ROUSSEAU Jacques	X		
ORSINGHER Philippe	X		
GUILLET Jean-Christophe	X		
TOGNARELLI Arlette	X		
DOLENZ Jean-Claude	X		
MOULIN Philippe	X		
RANCON Corinne	X		
PEYRON Patrick		X	
PARTENSKY Axel		X	
RENARD Muriel	X		

**Ordre du Jour :**

- ✚ VOTE DU BUDGET
- ✚ VOTE DES TAXES
- ✚ VOTE EMPRUNT ET LIGNE DE TRESORERIE
- ✚ BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (DON)
- ✚ POINT SUR LES APPELS D'OFFRES
- ✚ COMMISSIONS COMMUNALES, INTERCOMMUNALES, COMMUNAUTAIRES ET SYNDICALES
- ✚ QUESTIONS DIVERSES

**Date de la convocation :** 22 mars 2018

**Nombre de membres :** En exercice : 12 - Présents : 9 –

Excusés : 2 - Votants : 10 - Absent : 1

**Procuration :** M. Axel PARTENSKY donne pouvoir à M. Philippe ORSINGHER

Madame Arlette TOGNARELLI est nommée secrétaire de séance.

**Lecture et approbation de la précédente séance à l'unanimité**

**VOTE DU BUDGET**

**1 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - DELIBERATION 20180301**

Monsieur GARNIER, Maire, propose au Conseil Municipal, après présentation, d'approuver le Budget Primitif 2018 de la commune. Le Budget Primitif 2018 est voté à l'unanimité comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
chapitre	libellé	Proposition	chapitre	libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	318 990,00	013	Atténuation de charges	2 100,00
012	Charges de personnel	211 830,00	70	Produits des services	34 760,00
014	Atténuation de produits	9 722,00	73	Impôts et taxes	341 624,00
65	Subvention et indemnités élus	95 343,00	74	Dotations	130 962,00
66	Intérêts d'emprunts	14 000,00	75	Autres produits	46 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	77	Produits exceptionnels	7 800,00
022	Dépenses imprévues	29 839,17	042	Régie	24880,00
042	Dotation aux amortissements	2 254,74			
023	Virement à l'investissement	190 000,00	002	Résultat reporté	285 352,91
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>873 478,91</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>873 478,91</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
chapitre	libellé	Proposition	chapitre	libellé	Proposition
16	Emprunts et dettes assimilées	48 780,00	13	Subvention d'investissement	106 356,00
20	Frais d'études	23 924,00	10	Dotations, fonds divers...	22 737,00
204	Subvention sur réseaux	5 000,00	1068	Résultat fonctionnement 2017	15 604,92
21	bâtiments, voiries...	319 213,74	16	Remb. cautions et Emprunts	100 450,00
040	Immobilisation en régie	24 880,00	040	Amortissements	2 254,74
041	Opérations patrimoniales	11 169,60	021	Virement du fonctionnement	190 000,00
			041	Opérations patrimoniales	11 169,60
			001	Résultat reporté	5 783,08
<b>REPORT DES RESTES A REALISER</b>		<b>316 906,00</b>	<b>REPORT DES RESTES A REALISER</b>		<b>295 518,00</b>
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>749 873,34</b>	<b>Total Recettes Investissement</b>		<b>749 873,34</b>

## **2 - SUBVENTIONS ACCORDEES - DELIBERATION 20180302**

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT</b>	<b>OBJET</b>
CCAS	5 000 €	Etablissement annexe de la Commune, qui œuvre dans les affaires sociales
Amicale des Employés Communaux	150 €	Fonctionnement au comité d'œuvre social des agents actifs et retraités du canton de Beaurepaire
Centre Médico-scolaire de la Côte Saint André	80 €	selon convention à renouveler, médecin PMI, pour les enfants scolarisés sur le site de la commune (1€/élève scolarisé)
Les Doigts Agiles	150 €	association de créations artistiques
Comité des Fêtes	2 500 €	Participation annuel fonctionnement association
SPA	305,55 €	selon convention par rapport au nombre d'habitant
Coopérative scolaire	1 250 € 500 € 1 500 €	participation aux frais de fonctionnement annuels participation au transport à la piscine <sup>(1)</sup> participation au cycle piscine en période 1 et 2 <sup>(1)</sup>  <i><sup>(1)</sup> Les 2 000 € seront versés sous condition que les sorties piscines soient réalisées sur la période de septembre à décembre 2018, sinon, cette somme sera reporté sur le budget 2019.</i>
Association des 3 vallées	350 €	participation aux frais de fonctionnement

## **3. DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA FEDERATION DE FOOTBALL FRANCAIS AMATEUR - DELIBERATION 20180303**

Après délibération de l'ensemble des votants, le conseil municipal décide de solliciter : une subvention au taux de 20% plafonné pour l'extension du local de la salle Franck BALLERAND avec la création d'un ensemble de 2 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre correspondant à la réglementation en vigueur dans le cadre du Classement Fédéral de l'Installation Sportive concernée : NNI - 381340102 représentant une estimation de 117 722,85 € HT.

## **4 - MODALITE AMORTISSEMENT - DELIBERATION 20180304**

Après analyse des écritures amortissables, le conseil municipal décide de porter les amortissements à 5 ans au delà de 500 euros (amortissable sur 1 an). Il est rappelé que la commune ne pratique pas les amortissements sur les immobilisations excepté les frais d'études non suivis de travaux et les subventions d'équipements versées qui sont obligatoires. Exceptionnellement, la commune doit inscrire des amortissements liés à l'intégration des subventions versées et transférables du syndicat du SIVARES suite à sa dissolution en 2016.

## **VOTE DES TAXES - DELIBERATION 20180305**

Après étude, l'assemblée vote à l'unanimité le maintien des taux suivants :

Taxe d'habitation :	12,08 %
Taxe foncière :	20,66 %
Taxe foncière (non bâti)	57,77 %

## **VOTE EMPRUNT ET LIGNE DE TRESORERIE - DELIBERATION N°20180306**

Il est rappelé à l'assemblée les projets d'investissements proposés pour l'année 2018. Afin de pérenniser ces investissements, il est nécessaire d'avoir recourt à l'emprunt d'un montant maximum de 100 000 euros et d'une ligne de trésorerie de 200 000 euros. Pour mémoire, l'état d'endettement ne compte plus que 3 prêts en cours dont un à échoir en 2021. Après analyse financière par le trésorier, la commune peut souscrire à un emprunt de 100 000 euros. Après délibération, le conseil municipal donne délégation de pouvoir à M. le Maire, Jacques GARNIER en matière d'emprunt et de ligne de trésorerie pour l'année 2018 et charge M. Philippe ORSINGER pour la négociation auprès des organismes financiers.

## **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (DON) - DELIBERATION N°20180307**

Lors de la reprise de l'actif appartenant à l'association "Bibliothèque ABC" par la commune, l'association fera un don des œuvres mises à disposition des adhérents et reversera sa trésorerie. Le conseil municipal accepte de recevoir ce don dont le montant sera connu après clôture du bilan par l'association "Bibliothèque ABC", de faire l'acquisition du fond littéraire et inscrits à titre indicatif ces écritures dans le Budget Primitif 2018.

En complément Monsieur Le Maire expose la Charte qui sera mise en place entre les bénévoles et la commune. Le Maire demande que l'article concernant les remboursements de frais soit notifié : "Remboursement de frais que sur présentation de justificatifs". La Charte est approuvée par le Conseil.

## **POINT SUR LES APPELS D'OFFRES**

La commission d'Appel d'Offre a procédé à l'ouverture des plis concernant l'extension de la Salle Franck Ballerand et la création d'un city parc, ne retenant que 3 entreprises par lot pour négociation.

Extension Salle Franck Ballerand : le lot électricité a été infructueux, une seule offre reçue. Pour éviter de relancer une procédure de publication de marché pour ce lot d'un faible montant, la commune va procéder à une demande de devis auprès de plusieurs électriciens. Après négociation, les entreprises ont jusqu'au 11 avril pour déposer leur nouvelle offre de prix.

City Park : Les entreprises ont jusqu'au 18 avril pour déposer leur offre négociée.

A l'issue de ces dates, les entreprises retenues seront notifiées et transmises lors du prochain conseil.

## **COMMISSIONS COMMUNALES, INTERCOMMUNALES, COMMUNAUTAIRES ET SYNDICALES**

### **COMMISSION COMMUNALE**

#### **Communication - site internet**

Les travaux de conception du site internet ont bien avancé. Il est exposé la page d'accueil retenue. Lors de la réunion du 6 avril, la commission doit définir le thème du logo (coût supplémentaire de 250 € HT). Toute idée sera la bienvenue. Le site devra être opérationnel fin mai comptant une demie journée de formation pour l'administratif.

#### **Communication/Environnement/OVIV - semaine Propre**

La session "village propre" se tient la première semaine d'avril et rendez-vous le Samedi 7 avril à 8h30 devant la Mairie. Le club de football FC VAREZE participe à cette manifestation.

### **COMMISSION SYNDICALE**

#### **SEMIG**

Le budget du SEMIG a été voté à l'unanimité.

#### **SI VOIRIE**

Le compte administratif fait ressortir un excédent d'investissement de 100 000 euros. Il serait préférable que cet excédent soit redistribué aux communes adhérentes avant la dissolution du syndicat.

Le Maire informe l'assemblée que le syndicat interviendra sur une partie d'égouttage et sur la campagne de goudron. Par ailleurs, plusieurs voies communales (dont le chemin des Murailles) sont sérieusement endommagées. L'agent communal a procédé au rebouchage des "nids de poules" les plus importants. La commune doit commander de l'enrober à froid et faire l'acquisition d'une plaque vibrante pour sa pose.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **FC VAREZE**

La commune doit rencontrer le club pour faire le point sur les travaux : électricité, fuite d'eau et avancement des travaux...

#### **ACCA**

Le local pour les chasseurs sera discuté lors du prochain conseil municipal.

#### **Occupation des salles**

Les demandes particulières pour l'occupation des salles sont exposées pour avis à l'assemblée.

**FIN DE SEANCE A 21H15**